Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260605-D20260610-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 23
votants : 29

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures quinze minutes, le cinq juin, le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Maxime Herlédan, Maire.

Objet :
2026-06-10
Règlement intérieur relatif au fonctionnement des services

Date de convocation du Conseil municipal :
22 mai 2026

PRÉSENTS : M. HERLÉDAN, M. SALAÜN, Mme TINÉVEZ, M. QUENTEL, Mme LECOMPTE, M. COMBROUX, M. BOURAYA, Mme CLOAREC, M. DA FONSECA, Mme BARILLEC, Mme ARPHEXAD, M. BLEUNVEN, Mme LALÇON, M. POCHAUVIN, Mme FAGOT, Mme DIVERRES, M. POULIQUEN, Mme LE MEUR, Mme VANZÉE - LEBRIS, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme GESTIN, M. CHEVÉ.

Absents ayant donné procuration :

Mme EVEN	procuration à	Mme LECOMPTE
M. BICREL	procuration à	M. Le Maire
M. CHEVAL	procuration à	M. QUENTEL
M. JOLY	procuration à	M. SALAÜN
Mme COTTON-KERSIMON	procuration à	Mme VANZÉE - LE BRIS
Mme LE PAGE	procuration à	M. QUÉRÉ

Absents :

Secrétaire de séance :
M. DA FONSECA

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

LdF

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260605-D20260610-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2026-06-10

Ressources humaines

RÈGLEMENT INTÉRIEUR RELATIF AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Rédacteur : Bernard Herroux
Rapporteur : Monsieur le Maire

Le règlement intérieur a pour objet de préciser l'organisation du travail des agents de la collectivité, en vertu d'un fonctionnement optimal assurant la permanence et la qualité du service public.

Les dispositions de ce règlement s'appliquent à tous les collaborateurs employés par la collectivité quel que soit leur statut (titulaire, non titulaire, saisonnier ou occasionnel).

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver une mise à jour du règlement intérieur relatif au fonctionnement des services.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu la délibération n° 2021-12-07 en date du 14 décembre 2021, adoptant le règlement intérieur relatif au fonctionnement des services applicable au 1er janvier 2022 ;

Vu les délibérations n°2023-12-11 du 19 décembre 2023 et n°2025-12-10 du 16 décembre 2025, approuvant les mises à jour du règlement intérieur relatif au fonctionnement des services ;

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 1er juin 2026 ;

Afin de compléter le règlement intérieur relatif au fonctionnement des services, il convient d'apporter deux modifications au tableau des autorisations d'absences pour les agents :

- Lors de la signature d'un PACS, l'agent pourra bénéficier de 5 jours d'absence ;
- Lors du décès d'un petit-fils ou d'une petite-fille, l'agent pourra bénéficier de 4 jours d'absence.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la mise à jour du règlement intérieur joint en annexe.
L'application de ces nouvelles dispositions se fera à compter du 15 juin 2026, un exemplaire du présent règlement sera notifié à chaque agent de la collectivité et sera consultable au sein du service ressources humaines.

Annexe :

- Règlement intérieur relatif au fonctionnement des services.

LdF

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260605-D20260610-DE

Avis du Comité social territorial du lundi 1er juin 2026 : Favorable à l'unanimité
Avis de la commission Moyens généraux du lundi 1er juin 2026 : Favorable à l'unanimité

Décision du Conseil municipal : Favorable à l'unanimité

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 5 juin 2026

Le secrétaire de séance

Louis Da Fonseca

Le Maire

Maxime Herlédan

MAIRIE DE GOUESNOU
29850